

# La Grande Arche de La Défense : de sa création à l'installation du ministère

par Jérôme Klein, chargé d'études juridiques PLM5/DAJIL/DGPA,  
jerome.klein@equipement.gouv.fr

Le projet de l'opération « Tête-Défense » a cette année 25 ans. Ce projet prévoyait notamment de regrouper les administrations centrales de l'Équipement, -jusqu'alors disséminée dans Paris- au-delà du périmètre de la capitale, au coeur du quartier d'affaires de la Défense. Ces administrations devaient s'installer avec d'autres organismes publics ou privés, dans une réalisation architecturale nouvelle à créer, appelée à marquer avec force ce qui était alors le point d'aboutissement de l'axe historique majeur de Paris, partant du palais royal du Louvre, à huit kilomètres de là. La présence du bâtiment du CNIT à proximité immédiate du site, constituait une incitation très forte à bannir toute médiocrité pour le geste architectural à accomplir.

Aucune proposition n'avait jusque là véritablement emporté l'adhésion. D'où le lancement du concours international de 1983 par le président de

la République François Mitterrand, et la magistrale proposition de l'architecte danois von Spreckelsen, qui s'est imposée comme une évidence. Son œuvre, la « Grande Arche » est rapidement devenue un nouveau signal urbain majeur à l'échelle de l'agglomération parisienne, tandis que les administrations centrales de l'Équipement en faisaient un point d'attache symbolique depuis 1989, sans pouvoir s'y regrouper entièrement.

« Pour mémoire » revient sur les origines et la gestation du projet « Tête-Défense », la création de la Grande Arche et l'installation du ministère au sein de celle-ci, grâce au récit de Jérôme Klein, et à l'« album-souvenir » de Catherine Niclausse.



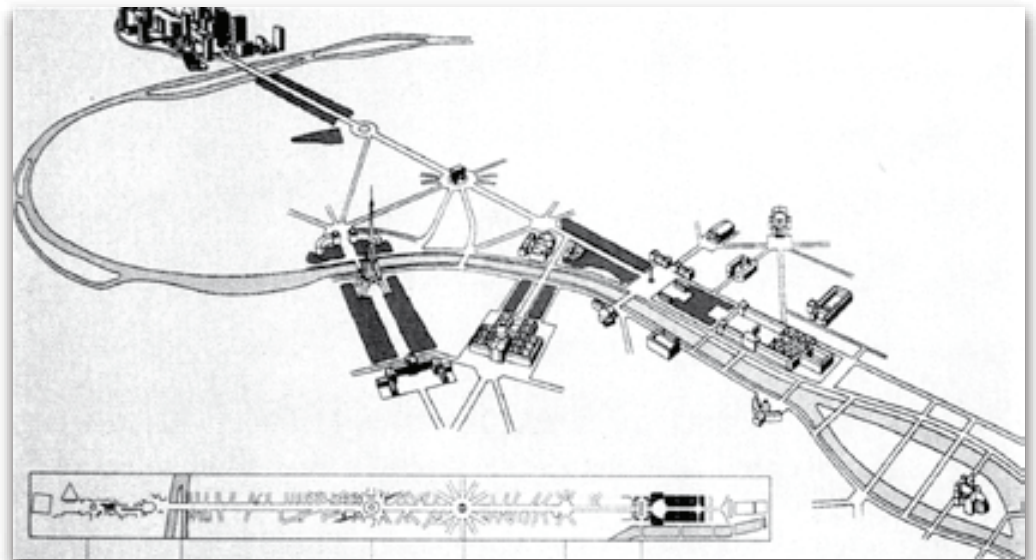
La statue de la Défense, qui a donné son nom au quartier. Érigée en 1883, en mémoire de la défense de Paris en 1870. Œuvre de Louis Ernest Barrias (1841-1905)  
Sources : Wikipedia. Phot. David Monniaux

## I • UNE FENÊTRE SUR LE MONDE, OUVERTE SUR « L'AXE HISTORIQUE » DE PARIS

Du Louvre et du jardin des Tuileries, embellis par André Le Nôtre<sup>1</sup> sous les directives de Colbert<sup>2</sup> en 1664, part le grand axe triomphal de Paris vers l'Ouest. Cet axe rigoureusement rectiligne court jusqu'à l'Arc de Triomphe de l'Étoile pour atteindre la Grande Arche de la Défense. En remontant les Champs-Élysées, la ligne d'horizon baisse, laissant deviner au lointain l'amorce d'un tracé régulier. En se rapprochant de la place de l'Étoile, la Grande Arche se devine déjà, encore imprécise, entre les piliers de l'Arc de Triomphe.

Avenue de la Grande Armée, cet axe se prolonge au-delà du pont de Neuilly, jusqu'au bâtiment lui-même. Peu à peu, la trame de l'Arche se dessine, se précise et commence à se dissocier de l'horizon. La structure du Cube et ses deux « collines » latérales s'affirment. Sa silhouette monumentale s'impose enfin, au milieu des tours, telle une large fenêtre sur le ciel.

Reviennent alors à l'esprit ces lignes de son créateur, l'architecte danois Johan Otto von Spreckelsen, en forme de profession de foi :  
« *Un cube ouvert/Une fenêtre sur le monde/Comme un point d'orgue provisoire sur l'avenue/Avec avec un regard sur l'avenir. C'est un arc de Triomphe moderne/À la gloire du triomphe de l'humanité. C'est un symbole de l'espoir que dans le futur/Les hommes pourront se rencontrer librement...<sup>3</sup>* »



L'axe historique : schéma de situation. Repris dans *Bienvenue ; un cube ouvert, une fenêtre sur le monde*, brochure d'accueil sur le site de la Grande Arche, par Catherine Niclausse ; ministère de l'Équipement/ASCEE-AC, 50p., ill. 1997 ; p.5 ; photothèque EPAD

<sup>1</sup> André Le Nôtre (1613-1700), auteur des plans de nombreux jardins à la française, fut jardinier du roi Louis XIV de 1645 à 1700 et eut notamment pour tâche de concevoir l'aménagement du parc du palais de Versailles.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste Colbert (1619-1683). En plus de sa charge de contrôleur des Finances, Colbert, était secrétaire d'État à la Maison du Roi et à la Marine.

<sup>3</sup> Tiré du texte de présentation du projet de J.-O. von Spreckelsen

## 1 • L'axe triomphal vers l'Ouest est une vieille ambition pour Paris

À Paris, l'axe triomphal vers l'Ouest est un rêve né au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. Déjà, à cette époque, Colbert projetait de parfaire la perspective tracée par Le Nôtre allant de la Cour carrée du Louvre jusqu'à la plaine de Montesson. C'est dans le prolongement de cette grande allée que s'est progressivement développé l'axe historique, sur plus de huit kilomètres :

- ★ en 1667, Le Nôtre prolonge la perspective des Tuileries ; c'est la naissance de l'avenue des Champs-Élysées.
- ★ en 1772, Perronet construit un pont en pierre, le pont de Neuilly, en l'alignant sur l'axe des Champs-Élysées, permettant le développement ultérieur de l'axe triomphal sur l'autre rive de la Seine.
- ★ en 1806, Napoléon 1<sup>er</sup> décide la construction d'un Arc de Triomphe, en haut des Champs-Élysées, confié à l'architecte Chalgrin. Finalement, l'Arc de Triomphe ne sera terminé qu'en 1836, sous la Monarchie de juillet.
- ★ en 1929, les architectes Mallet-Stevens, Le Corbusier et Perret participent à un concours pour l'aménagement de la Porte Maillot. On retrouve dans leurs projets une préfiguration du futur quartier de la Défense.
- ★ en 1931, le département de la Seine et la Ville de Paris lancent un concours d'idées sur l'aménagement de l'axe allant de l'Étoile au rond-point de la Défense. À ce concours participent de nombreux architectes de renom, parmi lesquels à nouveau, Le Corbusier.
- ★ en 1936, le pont de Neuilly est élargi, ce qui favorisera le développement des communes de la rive gauche de la Seine.

## 2 • Le débat sur l'ouverture ou la fermeture de l'axe

Depuis les années 1950, le quartier dit de la Défense<sup>4</sup>, apparaît comme un secteur en attente de l'aménagement d'un quartier moderne de bureaux.

En 1955, à proximité immédiate du rond-point de la Défense, s'implante un premier équipement prestigieux : le CNIT (Centre national des industries et des techniques), chef-d'œuvre des techniques modernes du béton, construit par l'architecte Bernard Zehrfuss et l'ingénieur Nicolas Esquillan. À partir de celui-ci, il va s'agir d'aménager le quartier de la Défense dans son ensemble.

Tandis que s'élaborent les projets d'aménagement, un vaste débat s'instaure, qui oppose les tenants de l'ouverture de l'axe historique au-delà de la Défense à ceux de sa fermeture : trois projets sont successivement retenus pour le site dit de la « Tête-Défense », qui domine le quartier, dont aucun n'aboutira :

- ★ Celui de l'architecte Leoh Ming Pei<sup>5</sup> en 1971, sous la présidence de Georges Pompidou, qui souhaite construire le « diapason » : deux grandes tours symétriques reliées par un volume parabolique libérant l'axe historique.
- ★ Celui de l'architecte Emile Aillaud<sup>6</sup>, concurrent du précédent, qui veut construire deux immeubles-miroirs qui ferment, eux, la perspective de la Défense.
- ★ Enfin, le projet de Jean Willerval, plus discret choisi par le président Valéry Giscard d'Estaing, à l'issue d'un concours lancé en 1980, qui entend lui aussi marquer l'axe historique par la présence d'une œuvre architecturale originale<sup>7</sup>.

Finalement, c'est la décision de bâtir la Grande Arche qui viendra clore le débat.



Le « diapason » de Leoh Ming Pei (1971)



Les « miroirs » d'Emile Aillaud (1971)



Les immeubles « cristaux » de Jean Willerval (1980)

Tous trois in *Bienvenue...*; op.cit. p.8 photothèque EPAD, phot. J. Biaugeaud

### 3 • La Grande Arche de Johan Otto von Spreckelsen clôt le débat, mais non la perspective

<sup>4</sup> Ainsi nommé d'après la statue érigée en hommage à la défense de Paris durant la guerre de 1870-1871, qui orne le rond-point du même nom.

<sup>5</sup> Ieoh Ming Pei, architecte américain d'origine chinoise, né en 1917. Il sera quelques années plus tard, l'architecte du Grand Louvre.

<sup>6</sup> Émile Aillaud, architecte français (1902-1988), auteur de nombreux grands ensembles notamment les Courtilières à Pantin et la Grande Borne à Grigny.

<sup>7</sup> Jean Willerval (1924 - 1996) architecte français, il a participé à de nombreux concours pour des projets publics à partir de 1959. Dans l'avant-dernier concours pour le projet Tête-Défense en 1980, il s'est placé en première position, mais sa proposition d'immeubles « cristaux » n'a finalement pas été retenue, un nouveau concours étant ouvert après l'investiture du nouveau président de la République François Mitterrand.

<sup>8</sup> Établissement public d'aménagement de la Défense

<sup>9</sup> 424 candidats ont été finalement enregistrés. Le jury du concours, qui a siégé à la Défense du 21 au 27 avril 1983, composé de 13 membres (7 étrangers et 6 français) et présidé par M. Robert Lion, a décerné deux premiers prix, deux deuxième prix et 12 mentions. Le jury a présenté le 28 avril 1983 les 4 projets primés au Président de la République. Le 25 mai 1983, le Président de la République a choisi l'un des deux premiers prix (projet n°640-« L'Arc de Triomphe de l'Humanité ») et désigné ainsi le lauréat du concours : M. Spreckelsen, architecte et enseignant danois.

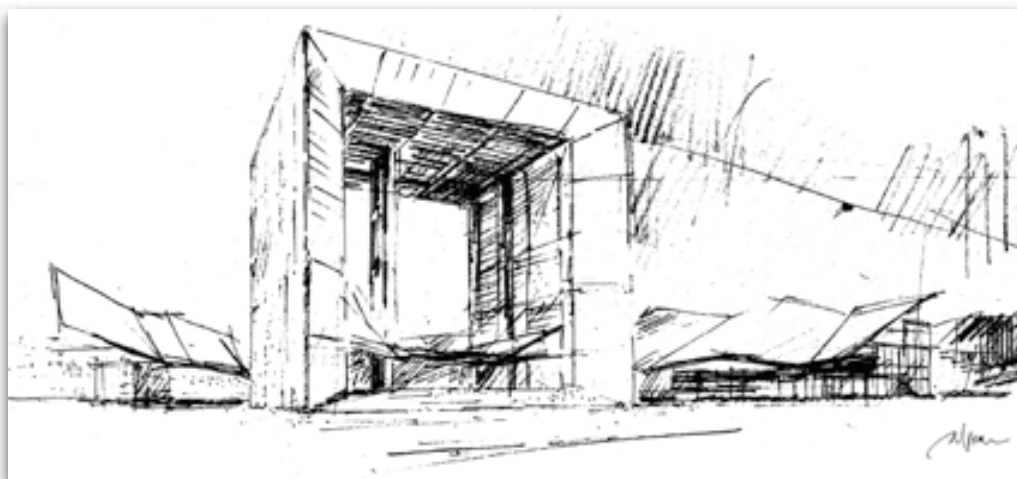
Le parti choisi en 1983 de construire un cube évidé, la Grande Arche de la Défense, qui marque symboliquement la perspective tout en laissant passer le regard, va en effet s'imposer comme une évidence et permettre de dépasser des années de polémiques sur la question de l'ouverture ou de la fermeture de l'axe historique.

Bâtiment fonctionnel et monument d'art, la Grande Arche, juchée sur une colline naturelle, illustre les grandes ambitions de bâtisseur de François Mitterrand, qui, dès 1982 annonce, dans le contexte de sa politique de grands travaux, qu'il souhaite la construction

d'un grand équipement public sur le site de la Tête-Défense. Il demande à l'EPAD<sup>8</sup> d'organiser un nouveau concours qui va aboutir à la décision de construire la Grande Arche.

Le communiqué diffusé par la Présidence de la République le 8 mars 1982 précise les objectifs de l'opération « Tête-Défense », et notamment la réalisation d'un Carrefour international de la communication et le transfert, sur ce site unique, du ministère de l'Équipement. Le même communiqué procède à la désignation de la mission d'étude du programme Tête-Défense. Le concours international d'architecture va démarrer en juillet 1982, sur un programme établi par cette mission d'étude, à partir d'un rapport d'orientation préalablement présenté au gouvernement pour le Carrefour international de la communication et le ministère de l'Équipement.

Ce concours va réunir plusieurs centaines de projets anonymes venus de 41 pays<sup>9</sup>. Un jury international présidé par M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, examine en avril 1983 ces projets.



C'est avec ce projet, encore à l'état d'esquisse, que von Spreckelsen fut primé au concours, et choisi par le président de la République. Noter le caractère encore non abouti du « nuage » sous la voûte et des futures « collines » flanquant la Grande Arche. Croquis original : von Spreckelsen ; in Tête Défense, Paris la Défense ; SEM Tête Défense, s.d..

À l'issue de cette confrontation, le projet retenu est celui de « la Grande Arche », de l'architecte danois Johan Otto von Sprekelsen, alors quasi inconnu en France<sup>10</sup>. De ce projet, le président de la République dira qu'il « *est remarquable par sa pureté, par la force avec laquelle il pose un nouveau jalon sur l'axe historique de Paris et par son ouverture* ». Sprekelsen ne verra pas l'achèvement de son œuvre : il démissionne le 31 juillet 1986, et meurt huit mois plus tard, le 16 mars 1987. Le maître d'œuvre de conception, Paul Andreu, en charge du bureau d'architecture d'Aéroports de Paris<sup>11</sup>, achèvera les travaux.

## II • LA CONSTRUCTION DE LA GRANDE ARCHE ET DE SES ABORDS

### 1 • L'organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le 23 décembre 1983, les quatre maîtres d'ouvrage (l'État, représenté par le ministère de l'Urbanisme et du Logement, l'association pour l'étude et la mise en place du Carrefour international de la communication (ASCOM), créée le 10 mars 1983, entité à laquelle se substitue, dès sa création, le Carrefour international de la communication (CICOM), établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la loi du 1<sup>er</sup> juin 1984, la société centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations (SCIC) et l'établissement public d'aménagement de La Défense (EPAD) décident, par voie de protocole, de se réunir en un groupement de maîtrise d'ouvrage (GMOTD). Ce groupement fixe les principes de l'organisation d'un secrétariat permanent du GMOTD, confié à la Société centrale pour

l'équipement du territoire (SCET), autre filiale de la Caisse des dépôts et consignations, et de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'EPAD, chargé de la conduite de l'opération, de son exécution financière et de la passation des marchés sous le contrôle de la commission spécialisée des marchés de l'État.

Est créée ensuite par décret du 17 juillet 1984, la société anonyme d'économie mixte nationale Tête-Défense (SAEMTD), filiale de l'État et de la Caisse des dépôts et consignations, qui se partagent 60 % du capital. Cette SAEMTD a pour objet de construire l'ensemble immobilier et de le commercialiser, missions qu'elle a rempli jusqu'à la fin de l'opération. En juillet 1986, elle s'est entièrement substituée au groupement de maîtres d'ouvrage de la Tête-Défense, agissant alors comme maître d'ouvrage unique non plus par l'intermédiaire de l'EPAD mais en recourant, dans le cadre de diverses conventions, à des prestataires de service et principalement à la SCET. Elle s'est consacrée sans tarder à la commercialisation, obligation lui ayant été faite, dès sa création, de réunir les financements nécessaires avant l'ouverture du chantier : les premières ventes interviennent dès 1985 alors que le marché des bureaux de l'époque à La Défense est stagnant.

### 2 • Un chantier exceptionnel

Les travaux démarrent en juillet 1985. Deux mille ouvriers, compagnons, architectes et ingénieurs participent au chantier et trois ans d'efforts sont nécessaires pour faire sortir de terre ce gigantesque monument, dont l'emprise au sol et le toit-terrasse représentent chacun plus de 10 000 m<sup>2</sup>.

Les deux parois du Cube (Nord et Sud), comprennent 40 niveaux, dont 35 au-dessus de la dalle. Elle sont reliées par deux ponts, l'un situé au niveau supérieur (35<sup>ème</sup> étage) appelé « Toit », l'autre situé dans les niveaux inférieurs et composé de deux niveaux dénommés « Socle » et « Sous-socle ».

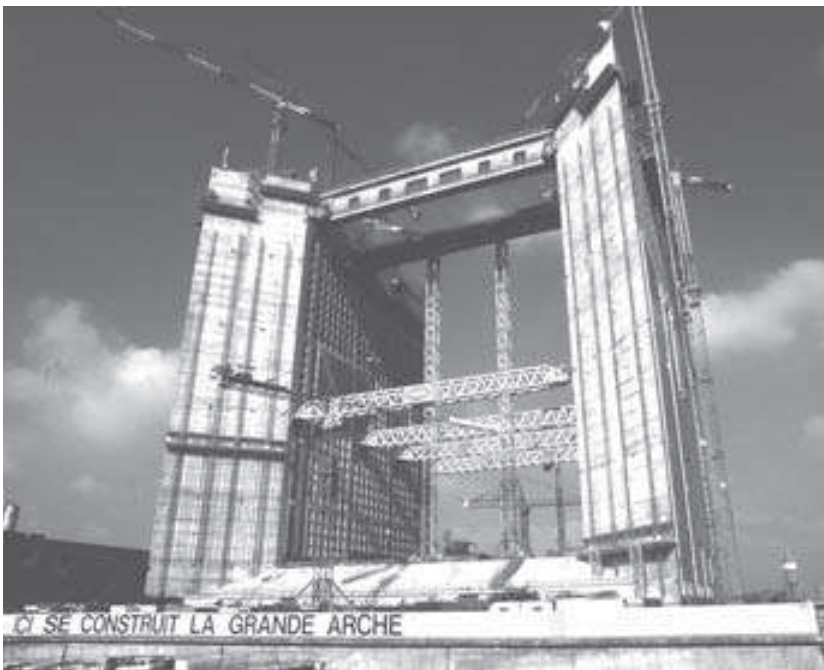
<sup>10</sup> Johan Otto von Sprekelsen est né au Danemark en 1929. Directeur du département d'architecture à l'académie royale des Beaux-Arts de Copenhague, il n'avait guère réalisé, avant de remporter le concours de la Défense, que sa propre demeure et quatre églises... Il est mort le 16 mars 1987, avant d'avoir vu son œuvre achevée et après avoir connu des relations souvent difficiles et orageuses avec la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires concepteurs, qui l'amènent à démissionner huit mois avant son décès.

<sup>11</sup> Paul Andreu est né en juillet 1938. Il est reçu simultanément à l'École normale supérieure et à Polytechnique (promotion 1958). Il est ensuite élève de l'École nationale des Ponts et Chaussées (ingénieur en 1963) et de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (diplômé en 1968). Dès le début de sa carrière, il rejoint Aéroports de Paris où il sera nommé directeur de l'architecture et de l'ingénierie en 1979. Il est notamment intervenu dans la construction de l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy, du musée des Sciences et Techniques de La Villette, du ministère des Finances, et dans la réalisation de très nombreux projets à l'étranger, notamment des aéroports.



Construction des 12 méga-piliers sur lesquels repose le cube. MEDAD/SG/SIC, oct. 86, phot. B Suard

Chacune des parois Sud et Nord ont une surface utile de 57 830 m<sup>2</sup> environ. Chaque arête de ce bâtiment monumental mesure environ 110 mètres, soit un peu plus du double des cotés de l'Arc de Triomphe. Les dimensions du vide du Cube sont de 70 m de large et de 90 m de haut. Cet espace accueillerait sans peine Notre-Dame de Paris.



Une vue du chantier de la grande Arche : la mise en place du toit. MEDAD/SG/SIC, août 87, phot. B. Suard

L'ossature de la Grande Arche est constituée d'une mégastructure formée par quatre grands cadres en béton précontraint qui ceinturent l'ouvrage tous les 21 m dans le sens vertical. Ces quatre grands cadres sont également contreventés dans le sens horizontal tous les 21 m, ce qui assure la cohésion de l'ensemble. Chaque face horizontale du cube est composée de 4 x 4 traverses de béton de 75 mètres de long. Des séries de câbles en acier précontraints ceinturent le bâtiment, de telle sorte que, tel un dé, la Grande Arche pourrait tenir sur n'importe quelle face.

Le Cube pèse environ 300 000 tonnes. Le poids se répartit sur douze piliers de 30 m de haut dissimulés sous le parvis de la Défense et posés sur des vérins hydrauliques et des coussins de néoprène, afin de permettre au sous-sol fragile de supporter cette masse. De plus, les fondations de la structure de l'Arche, devaient respecter les contraintes imposées par les tracés de l'autoroute A14, les lignes ferroviaires existantes, les lignes du RER, ainsi que le projet de prolongement de la ligne 1 du métro parisien. D'où le léger pivotement de 6,33° imprimé à la Grande Arche par rapport à l'axe historique de Paris, qui révèle et souligne son volume. Ce léger pivotement du Cube par rapport à l'axe historique réplique par ailleurs exactement à celui de la Cour carrée du Louvre à l'autre extrémité du grand axe.

Extrêmement complexe sur le plan technologique, le monument est cependant d'une remarquable simplicité esthétique. Coexistent la pureté des lignes géométriques de l'Arche, l'impression de facilité qu'elle donne ainsi que la planéité des façades.

Les revêtements des façades intérieures sont en marbre blanc et ceux des parois extérieures en marbre gris de Bardiglio. Dès 1993, ce marbre va souffrir de dé-cohésion granulaire et éclater par petits morceaux. Il doit être remplacé par du granit, au début de 2008.

### 3. Les peintures de Jean Dewasne

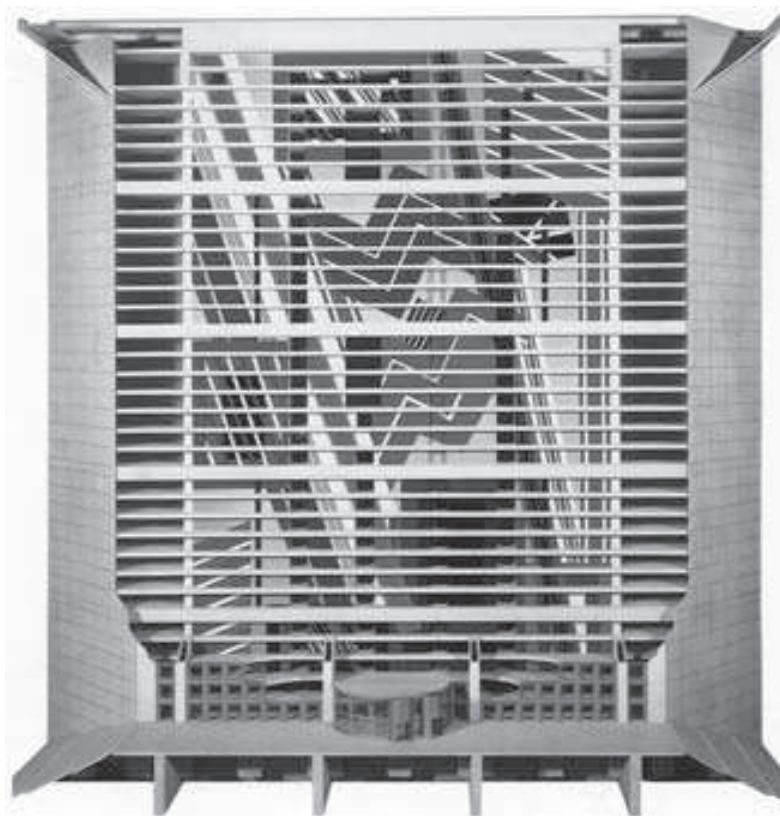
Spreckelsen avait voulu intégrer dans l'édifice, un réseau de formes et de couleurs qui véhiculent et qui communiquent la pensée et la sensorialité. Deux immenses peintures abstraites composées sur le thème de la communication, dues à l'artiste Jean Dewasne parcourent le pilier sud de l'Arche, sur les parois des coursives, sur toute la hauteur de ses 35 étages<sup>12</sup>.

### 4. Le toit, les ascenseurs et le socle

Les poutres qui supportent le toit de l'Arche pèsent chacune 2 500 tonnes. Elles ont été coulées sur place, à 100 mètres de haut, et ajustée au millimètre près. Le toit, qui pèse environ 30 000 tonnes, suspendu au-dessus du vide, abrite, invisible depuis le sol, quatre très grandes cours intérieures, patios clos sur quatre côtés dont l'unique ouverture regarde vers le ciel. Ce toit de la Grande Arche se compose outre ces 4 patios, de trois salles de conférences, d'un foyer, de trois salles d'exposition et d'un belvédère. Les cotés Nord et Sud comprennent des coursives entourées de locaux techniques.

Chaque ascenseur est un objet moderne, ellipse de verre accroché à la paroi Sud par des haubans d'acier et semblant traverser le nuage. Entraînées par un seul moteur, les deux ascenseurs s'équilibrent par un système de montée et de descente proportionnelle : lorsqu'une cabine monte, l'autre descend.

Au centre du socle, une batterie d'escaliers permet une circulation vers le sous-sol et l'extérieur de l'Arche.



En son niveau 1 était installé jusqu'à une époque récente le centre de documentation sur l'Europe, « Sources d'Europe », créé le 1<sup>er</sup> février 1992.

Maquette en « écorché » de la paroi sud révélant la fresque de Jean Dewasne dans son intégralité ;  
in Tête Défense - Paris La Défense - op. cit.

### 5. Le « nuage » de la Grande Arche

En créant la Grande Arche, J.-O. von Spreckelsen s'est confronté à un problème d'espace. Le cube évidé appelait un complément harmonieux à ses formes géométriques rigoureuses. Il fallait occuper l'espace mais ne rien occulter de ce grand volume libre donnant sur le ciel où circulent les nuages. Le « nuage » répondait à cette volonté.

<sup>12</sup> Une maquette de chacune de ces peintures colossales – et évidemment invisibles dans leur ensemble – est exposée dans le hall d'accès du bâtiment.

La verticalité des tours d'ascenseurs, structures légères portant des cabines transparentes, complétait l'ensemble comme une œuvre constructiviste. L'intention initiale de l'architecte était de faire du « nuage » une structure légère, suspendue par des câbles. Devant la difficulté d'une telle construction, il décida en 1984 de poser la structure sur le plateau puis, en 1986, peu de temps avant son décès, il dut chercher d'autres solutions.

Paul Andreu fit alors appel à Peter Rice qui, sous la conduite de Spreckelsen conçut une structure de toile tendue. Le projet définitif fut établi après le décès de l'architecte.

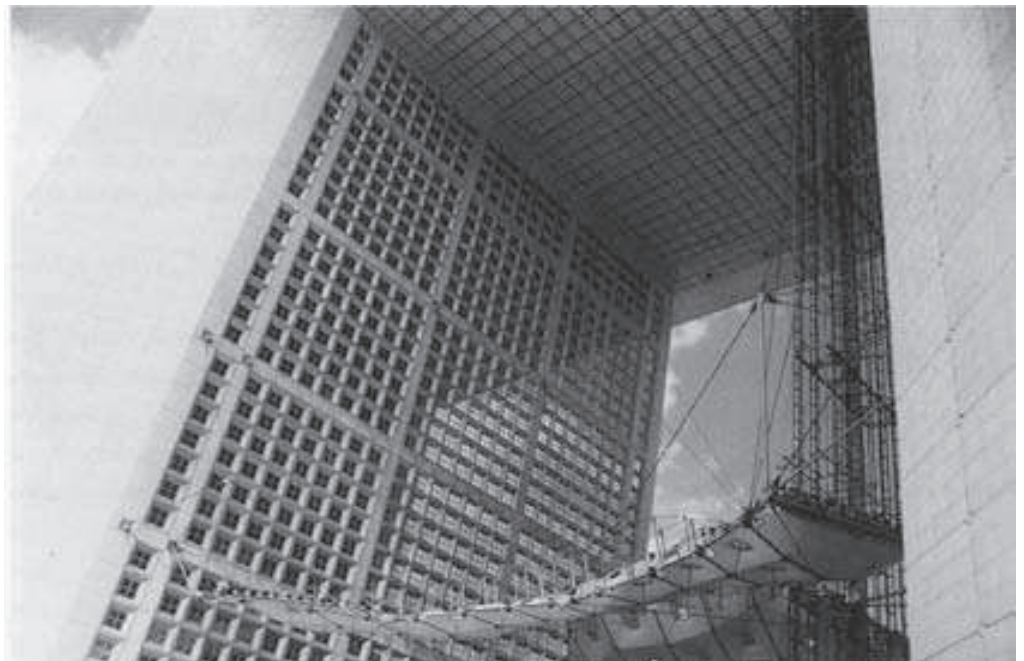
Pour conserver l'impression de légèreté de cette structure, suspendue par des câbles, lui permettre de résister aux déformations dues aux vents et de laisser passer la lumière tout en protégeant des intempéries, Paul Andreu et Peter Rice ont créé un réseau de bielles en acier et de câbles

tendus sur lesquels sont posées des pièces de toile de 9 à 20 m<sup>2</sup>. Des hublots de verre laissent passer la lumière du jour et l'éclairage indirect qui anime le vide de la Grande Arche pendant la nuit. Le « nuage » accroché à l'Arche est suspendu entre 12 et 22 m au-dessus du plateau.

## 6 • Les « collines »

Ces « collines » sont des bâtiments qui flanquent la Grande Arche au nord et au sud.

L'abandon du Carrefour international de la communication a conduit à réexaminer leur projet initial. Soucieuse d'assurer la cohérence architecturale de la Grande Arche et des collines Sud et Nord qui l'entourent, la SAEM avait réuni des architectes, membres du jury international de la Grande Arche de 1983 afin de recueillir leurs recommandations sur la façon d'aménager ces collines<sup>13</sup>.



Vue du « nuage » et du cheminement des ascenseurs depuis la face arrière de la Grande Arche

in *Bienvenue* ; op. cit. p.16 ; phot. C. Niclausse

<sup>13</sup> Il s'agit d'Oriol, Bohigas, Kisho Kurokawa, Richard Meier, Antoine Grumbach, Gérard Thurnauer et Bernard Zeffuss.



Les architectes se sont prononcés de façon presque unanime sur une architecture en nappe, supposant une forte occupation au sol, mettant en valeur l'arche d'une part et le CNIT d'autre part, sans recréer un troisième monument.

Deux objectifs étaient recherchés : faire de la Tête-Défense une composition urbaine de grande qualité, en proposant des lieux de travail et de déambulation spécifiques et aménager une liaison piétonne continue à travers le site.

Quatre équipes furent consultées et eurent quinze jours pour remettre leurs esquisses. Jean Nouvel et Jean-Paul Viguier associé à François Jodry, primés au concours de 1983, Jean-Pierre Buffi et Bertrand Bonnier, choisis comme jeunes professionnels ayant des expériences récentes en matière de bureaux.

Après que les propositions des architectes aient été remises et que la SAEM ait recueilli l'avis des architectes du jury international de 1983 ainsi que l'avis de l'EPAD, une préférence s'est dégagée, compte tenu du programme fixé par la SAEM, pour le projet de Jean-Pierre Buffi<sup>14</sup>.

La SAEM avait également le 27 octobre 1986 présenté ces projets à la commission nommée par le ministre de l'Équipement, présidée par M. Max Querrien, laquelle a rejoint dans ses recommandations les conclusions du jury international sur l'aménagement des collines.

La SAEM a donc décidé de confier à Jean-Pierre Buffi la réalisation des collines Sud et Nord de la Grande Arche, lesquelles ont été achevées en 1990.

<sup>14</sup> *Clarté et rigueur de la composition d'ensemble, qualité des espaces publics proposés, grande nef en zone Nord, galerie en zone Sud, dont la conception donne un aspect très urbain aux liaisons entre les équipements de la Défense, faisabilité technique et économique du projet.*



La grande Arche et son environnement, vue de l'arrière du quartier de La Défense. On distingue notamment à droite du cube : le boulevard circulaire, les collines nord, le CNIT, et à gauche du cube : les collines sud, le dôme Imax et les tours Pascal A et B (autre site majeur d'implantation du ministère).

Le pivotement de 6°33 du cube par rapport à l'axe historique est nettement perceptible.

in *Bienvenue*, op. cit. p. 14 ; phot. P.Guignard, SEM Tête Défense.

## 7 • La Grande Arche, un monument prestigieux et fonctionnel

La « dimension » du nouveau monument est multiple. Politique, le président de la République souhaitait construire un bâtiment, reconnu au plan national et international, marquant ainsi fortement son septennat ; architecturale, car il convenait de parachever l'axe historique ; culturelle, le quartier d'affaires de la Défense se dotait de l'animation nécessaire à son prestige<sup>15</sup>. Il convient d'évoquer aussi la dimension fonctionnelle de la Grande Arche, notamment à travers l'implantation du ministère de l'Équipement.

### III • L'IMPLANTATION DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT À LA DÉFENSE

La construction de la Grande Arche est aussi l'occasion, pour le ministère de l'Urbanisme et du Logement (le vocable « Équipement » disparaît de mai 1981 à mars 1986), de mettre en œuvre la politique concertée — voulue par le Premier Ministre — de rassemblement en dehors de Paris de ses services<sup>16</sup>, et de réduire les implantations du ministère alors que l'administration centrale est encore dispersée sur de très nombreux sites.

L'objectif du ministère est de rassembler l'ensemble de ses services sur deux sites : le site historique du boulevard Saint-Germain (Hôtel de Roquelaure, Hôtel Le Play et bureaux attenants), et le site moderne de l'Arche de la Tête-Défense, destiné à accueillir la majeure partie des services d'administration centrale.

Confiée à Louis Moissonnier, directeur de l'Administration générale du ministère de l'Urbanisme et du Logement le 14 avril 1982, celui-ci va exposer, dans le rapport qu'il adresse au ministre le 25 juin 1982<sup>17</sup>, que l'opération de transfert des services du ministère à la Tête-Défense est une chance pour celui-ci et qu'elle constitue une opération novatrice, symbolique et moderne.

#### 1 • Une chance pour le ministère



La couverture de la brochure de Catherine Niclausse composée en souvenir de la construction de la Grande Arche ;

*Bienvenue, op. cit. ; phot. Catherine Niclausse*

<sup>15</sup> M. François Mitterrand : « Un centre international de la Communication sera réalisé sur la Tête-Défense. Ce grand équipement apportera au quartier d'affaires de La Défense la dimension culturelle et l'animation nécessaires à son parachèvement. Il marquera la volonté de la France de s'engager résolument dans le monde de l'audiovisuel, de la communication et du cinéma. Il apportera à la France une ouverture sur les événements et les cultures du monde entier et diffusera à travers l'univers les messages dont notre pays est porteur ».

<sup>16</sup> Le comité de décentralisation refuse, à cette époque, d'accorder ses agréments aux projets de prorogation ou de renouvellement des baux des immeubles loués dans Paris.

<sup>17</sup> Louis Moissonnier. Rapport sur l'installation du ministère de l'urbanisme et du logement à la Tête de la zone d'aménagement de La Défense 25 juin 1982.

Parce que l'emplacement réservé au ministère de l'Urbanisme et du Logement est exceptionnel, et parce que cette opération va permettre de rompre avec une situation peu fonctionnelle (en 1982, les sites sont en très grande majorité loués, dispersés dans presque tous les arrondissements de Paris, mal adaptés à leurs fonctions et coûteux en raison même de leur dispersion)<sup>18</sup> et surtout, parce que le ministère va ainsi pouvoir quitter le site domanial du quai de Passy...<sup>19</sup>

Ce site de Passy, qui est en 1982 l'un des sites domaniaux du ministère, est bâti sur des terrains situés au pied de la colline de Chaillot, acquis grâce à plusieurs expropriations.

Ces terrains souffrent de nombreuses servitudes de droit privé (inconstructibilité et limitation des hauteurs) et de droit public (classement en espaces verts au plan d'occupation des sols de Paris).

Y sont implantées des constructions légères, édifiées à titre provisoire en 1947. Ces bâtiments sont en mauvais état, coûteux en consommation d'énergie, du fait d'une isolation thermique insuffisante et les toitures supposent des réparations et des réfections constantes.

Le coût de maintenance de ces constructions devient donc très élevé et leur régénération ne peut être envisagée qu'au prix de lourdes dépenses. D'ailleurs, l'existence même des servitudes précitées ne permet pas d'effectuer les modifications structurelles requises.

Comme le précise Louis Moissonnier dans son rapport au ministre, « toutes ces particularités ne peuvent pas permettre d'adapter l'administration installée dans ces sites aux techniques nouvelles, de la doter des équipements sociaux, d'accueil du public, de moyens de formation et d'information dignes de grandes administrations publiques ».

## 2 • Une opération novatrice, symbolique et moderne

- ★ novatrice : c'est la première fois qu'un département ministériel est réimplanté hors de Paris...<sup>20</sup> De plus, pour Louis Moissonnier cette opération a un impact sur la qualité de vie des agents<sup>21</sup>.
- ★ symbolique : la symbolique image-fonction doit être affirmée. « *Il ne suffit pas seulement de construire un grand ministère à la Défense, Il faut pour revenir à la lettre de la décision du Président de la République, construire à la Défense un grand équipement public destiné à accueillir le ministère.* »
- ★ moderne : cette opération doit induire des transformations importantes dans le sens de la modernisation des conditions de fonctionnement de l'administration<sup>22</sup> et accompagner un certain changement dans le contenu des missions de l'administration centrale traditionnelle, l'ensemble étant caractérisé par l'irruption des technologies nouvelles.

M. Moissonnier prévoit déjà que les agents seront installés dans un immeuble câblé, symbole de l'accélération du processus de modernisation du ministère de l'Équipement, chacun disposant d'outils informatiques et bureautiques performants. Autre avantage de La Défense souligné par L. Moissonnier, la proximité du site avec les pouvoirs publics...<sup>23</sup>

En fait les résultats, en terme de rassemblement des services s'avèrent moins prometteurs que prévu. En 1990, de nombreux sites locatifs sont encore conservés sur Paris. De plus, le ministère de l'Équipement, manquant encore de surfaces à la Grande Arche, va devoir prendre à bail deux étages de bureaux en 1991 à la Tour Franklin, quatre étages en paroi Nord de la Grande Arche, puis louer fin 1992 l'ensemble de la Tour Pascal B, puis la tour Pascal A.

<sup>18</sup> « La dispersion des services entraîne une augmentation des coûts de fonctionnement (importance des circuits de courrier, multiplication des petites unités de service, multiplication des dépenses de téléphone du fait du grand nombre de petits standards) ». L. Moissonnier. Rapport précité.

<sup>19</sup> Le site de Passy abrite en 1982, le ministre et son cabinet, quatre grandes directions (direction de l'Architecture, direction de l'Urbanisme et des Paysages, direction de la Construction, direction de l'Administration générale, les services du contrôle financier).

<sup>20</sup> L. Moissonnier. *ibid.*

<sup>21</sup> « Cette opération doit être l'occasion d'un gain social qui peut s'apprécier au point de vue de la qualité de vie des agents, de l'ambiance de travail, du climat social et de la qualité des équipements sociaux ». L. Moissonnier. *ibid.*

<sup>22</sup> « Les profondes transformations qui vont affecter les conditions de fonctionnement des administrations de l'État, tant du point de vue de l'organisation administrative de la nation, qu'à celui des techniques accessibles aux activités tertiaires doivent être prises en compte lors de la réalisation d'une opération de l'importance et de la singularité de celle envisagée à la Défense ». L. Moissonnier. *ibid.*

<sup>23</sup> « La situation géographique des administrations centrales découle du contenu de leur mission et de la nécessaire proximité des pouvoirs publics. Outre les rapports interministériels, la mise en œuvre des politiques nationales implique des rapports constants avec l'ensemble du Gouvernement et les autres administrations, les assemblées, le Conseil d'État et les administrations financières. ». L. Moissonnier. *ibid.*

<sup>24</sup> Le règlement de copropriété du 19 février 1986 a été établi conformément aux dispositions de la loi du 10 juillet

1965, fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, et du décret du 17 mars 1967.

<sup>25</sup> Le bail envisagé était un bail de 3, 6 ou 9 ans.

<sup>26</sup> Les sociétés SCI Les Hauts de la Grande Arche, AGF, UAP, GAN, Mutuelles du Mans, GMF.

<sup>27</sup> La SAEM Tête-Défense venait juste de vendre le 13 mars 1986 au Carrefour international de la communication, le Toit, le socle et le sous-socle, les trois derniers étages de la paroi Nord de la Grande Arche (33<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup>) ainsi que trois bâtiments des collines Nord, l'ensemble en état de futur achèvement, quand le 25 avril 1986, le ministre du Budget et le ministre de l'Équipement ont, par décision conjointe, fait connaître leur décision d'abandonner le programme du Carrefour international de la communication. Cette décision a naturellement entraîné de profondes répercussions sur l'ensemble de l'opération Tête-Défense.

<sup>28</sup> La loi du 30 septembre 1986 a décidé de dissoudre le CICOM et de transférer de plein droit à l'État les biens acquis par cet organisme dans l'opération « Tête-Défense ».

<sup>29</sup> Le programme et le projet des zones Nord et Sud de la Tête-Défense ont connu une importante évolution entre la période du concours et avril 1986. À l'origine, dans le projet du concours, l'aménagement de ces zones avaient été juste esquissés par Spreckelsen. Au pied du monument, les nuages, structures pliées suspendues venaient de part et d'autre du Cube, recouvrir des éléments cubiques de petites dimensions. Les deux tiers environ des collines Nord, étaient destinées au Carrefour International de la Communication. En infrastructure, les surfaces étaient très importantes et complexes et en superstructures, les plots étaient conçus pour recevoir le public et non comme des immeubles de bureaux. Le nouveau contexte de l'opération a donc rendu nécessaire de construire des bureaux,

### 3 • L'installation du ministère dans la paroi Sud

Un syndicat de copropriété de la paroi Sud est créé, régi par un règlement de copropriété<sup>24</sup>.

Le ministère est, depuis le 12 mai 2007, propriétaire de l'ensemble de la paroi Sud. La surface utile de chaque niveau est de 1 260 m<sup>2</sup> et l'ensemble des étages permet de loger environ 2 200 agents. L'historique de l'acquisition de cette paroi Sud, se décompose en deux épisodes : l'acquisition de 22 étages, puis celle des 13 étages restant, auxquels va se rajouter en même temps l'acquisition de l'immeuble dit Plot I des collines Sud.

### 4 • L'acquisition de 22 étages de la paroi Sud

En 1985, le ministère de l'Équipement ne sait pas encore s'il va louer ou acquérir tout ou partie de la paroi Sud. Il penche d'abord pour la solution locative et choisit ensuite d'en acquérir 22 étages.

Le 27 novembre 1985, le ministère de l'Équipement, établit toutefois avec la SAEM Tête-Défense, maître d'ouvrage de la Grande Arche, un protocole d'accord. Une clause y est insérée prévoyant que, dans tous les contrats de vente que la SAEM pourrait conclure avec des investisseurs, figure une priorité de location au bénéfice du ministère de l'Équipement<sup>25</sup>.

Une clause prévoit également, qu'au cas où le ministère n'aurait pas obtenu au 30 juin 1987 les disponibilités financières suffisantes à la couverture du loyer et des charges, les investisseurs retrouveraient la liberté de louer à un autre locataire.

Le 19 décembre 1985, la SAEM Tête-Défense vend, en état de futur achèvement, 22 étages de la paroi Sud à plusieurs sociétés, à charge pour elles de louer ou de vendre ces étages au ministère de l'Équipement<sup>26</sup>.

En 1986, le Carrefour international de la communication (CICOM) renonce à s'installer dans la Grande Arche<sup>27</sup>. Dès lors, les biens acquis dans le programme Tête-Défense par le CICOM sont transférés à l'État. Avec l'abandon du CICOM, un épisode important vient d'être écrit, pour la Grande Arche et pour le ministère de l'Équipement<sup>28</sup>.

★ Pour la Grande Arche, dont l'architecture va être sensiblement redéfinie.

La décision prise en avril 1986 par le gouvernement français de ne pas réaliser le Carrefour international de la communication n'a pas remis en cause l'édification de la Grande Arche, mais la suppression de cette entité a abouti à une redéfinition de la programmation d'une large partie de l'opération Tête-Défense, ainsi que l'aménagement des espaces appelés collines Nord et Sud de la Grande Arche<sup>29</sup>.

★ Pour le ministère de l'Équipement, qui va pouvoir densifier son projet d'installation. Toute liberté est laissée au ministère de l'Équipement, dès lors que le Carrefour de la communication ne s'installe plus à la Grande Arche, pour densifier son installation.

Le ministère va dans ce contexte mûrir le projet qu'il forme d'acquérir la majeure partie de la paroi Sud, projet qui prend d'ailleurs forme le 13 mars 1987<sup>30</sup>.

Ce projet est sans doute influencé par l'abandon du projet du Carrefour de la communication, mais est également conforté par :

★ le souhait que le bâtiment principal garde, en respect de la volonté exprimée en 1982 par le Président de la République, une vocation publique.

★ le fait que, pour le ministère de l'Équipement, la solution locative, initialement envisagée, n'est pas supportable financièrement. Elle induirait une augmentation de ses frais de fonctionnement de l'ordre de 100 MF, valeur 1987.



*de simplifier au maximum les ouvrages à édifier en infrastructure. Il a fallu également densifier les constructions pour dégager des recettes suffisantes pour permettre un équilibre financier de l'opération.*

### « Départ du ministère vers le futur »

par Jean-Claude Chedal (1989)

Cette étrange composition fut commandée à Robert-Max Antoni, président du Séminaire Robert Auzelle, par Louis Moissonnier, directeur de l'Administration générale au ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer.

Elle symbolise la migration des agents du ministère depuis le site du Quai de Passy jusqu'à celui de la Grande Arche de la Défense en 1989.

L'original a été placé dans le hall d'accueil de la paroi sud de cette dernière.

On peut lire sur la notice consacrée à l'artiste qui figure sous l'œuvre : «... pratiquant le processus poétique du « collage », il juxtapose sur un même plan des détails comme arrachés vifs de la réalité quotidienne et des échappées oniriques qui se dissolvent dans des pôles laiteuses ». Tout est dit...

<sup>30</sup> Par courrier du 13 mars 1987, le ministre de l'Équipement confirme à M. Robert Lion, président de la SAEM Tête-Défense qu'en accord avec M. Balladur, ministre d'État, ministre de l'Économie des Finances et de la Privatisation, il s'installera effectivement dans la Grande Arche. Il précise même son intention de se rendre acquéreur de la totalité de la paroi Sud et de surfaces en collines Sud. Il rajoute : « Je souhaite que cette décision ainsi confirmée soit l'occasion de moderniser mon administration centrale et d'en améliorer l'organisation, ne serait-ce que par le regroupement des services qu'elle va

permettre »

<sup>31</sup> Ces sociétés, auprès desquelles le ministère de l'Équipement a acquis les 22 étages de la paroi Sud, les avaient elles-mêmes acquis de la SAEM Tête-Défense.

<sup>32</sup> Par lettre commune du 15 juin 1987, signée par M. Juppé et M. Méhaigrier, respectivement ministre délégué chargé du Budget et ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, il a été demandé à l'EPAD de se porter acquéreur, auprès de la SAEM Tête-Défense, de 13 étages en état de futur achèvement situés dans la paroi Sud de l'Arche et des locaux situés en infrastructure des collines Sud et en superstructure (plot I des collines Sud), espaces destinés à être occupés par le ministère de l'Équipement. Ce même courrier précise que les locaux ainsi acquis devront être mis à la disposition de l'État à titre gratuit dès leur achèvement.

<sup>33</sup> En infrastructure : les ateliers, cour d'honneur, salle de sports, restaurant et surfaces techniques. En superstructure, le Plot I.

<sup>34</sup> Il s'agit des étages 1 à 9 et 16 à 19.

<sup>35</sup> Auparavant, l'EPAD avait signé une promesse de vente des 13 étages de la paroi Sud le 24 juillet 1987 et une autre promesse de vente pour les surfaces du plot I le 7 novembre 1988, pour des biens en état futur

Fin juin 1987, le ministère de l'Équipement engage, auprès de diverses sociétés, (SCI des Hauts de la Grande Arche, AGF, UAP, GAN, Mutuelles du Mans, GMF), les négociations destinées à acquérir les 22 étages en l'état de futur achèvement<sup>31</sup>.

20 des 22 étages seront acquis le 29 mai 1989. Les deux autres seront acquis par le ministère de l'Équipement, grâce à la vente le 2 juin 1990, d'un immeuble domanial situé au 2, rue Goethe à Paris 16<sup>e</sup>.

## 5 • L'acquisition des 13 étages restant

Début 1987, la SAEM avait déjà fait des promesses de ventes de ces étages à des investisseurs institutionnels.

Puis, lorsque le 15 juin 1987, le ministre de l'Équipement et le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ont demandé à l'EPAD de se porter acquéreur de ces étages pour les mettre plus tard à la disposition du ministère de l'Équipement, les investisseurs ont dû se désister au profit de l'EPAD<sup>32</sup>.

19 juin 1987 : le conseil d'administration de l'EPAD accepte d'acquérir auprès de la SAEM, divers biens en infrastructure et en superstructure des collines Sud pour les mettre à la disposition du ministère de l'Équipement<sup>33</sup>.

24 juillet 1987 : l'EPAD se porte officiellement acquéreur, sur demande expresse du Gouvernement, de 13 étages de la paroi Sud, et en janvier 1989 du plot I des collines Sud<sup>34</sup> pour les mettre à la disposition gratuite du ministère de l'Équipement<sup>35</sup>.

Cette acceptation va donner lieu à la convention du 17 décembre 1987, conclue entre le ministère de l'Équipement, l'EPAD et la SAEM Tête-Défense. Cette acquisition se fait d'ailleurs pour l'EPAD dans des conditions financières particulièrement favorables<sup>36</sup>.

S'apercevant que les surfaces dont il a besoin pour installer ses services vont lui manquer, le ministère de l'Équipement va donc pouvoir se tourner vers l'EPAD, pour en disposer.

## 6 • La mise à disposition gratuite de 13 étages et du plot I

L'EPAD va d'abord mettre à la disposition du ministère de l'Équipement 13 étages de la paroi Sud et le plot I des collines Sud. Cette mise à disposition fera l'objet de la convention du 23 janvier 1990 signée entre le ministère de l'Équipement et l'EPAD<sup>37</sup>.

Il convient de souligner que cette décision de mise à disposition gratuite, qui représentait pour l'EPAD un investissement de 580 MF, avait été prise dans un contexte où l'établissement public dégageait des excédents importants. Le bilan prévisionnel de l'EPAD présenté en juin 1986 faisait ressortir un excédent prévisionnel de 610 MF et les commercialisations en cours se confirmaient.

Fin 1993, début 1994, l'EPAD doit faire face à des difficultés financières et souhaite revenir sur ces dispositions, mais cela ne sera pas possible<sup>38</sup>.

Consentie à compter du 2 mai 1989 pour une durée de trois ans, cette mise à disposition était renouvelable par tacite reconduction, jusqu'à la dissolution de l'EPAD laquelle avait été prévue à l'origine le 31 décembre 1992. Celle-ci n'ayant pas eu lieu le 31 décembre 1992, la convention pouvait se prolonger jusqu'au 2 mai 2001, date butoir.

Le ministère de l'Équipement va donc s'installer dans toute la paroi Sud, et pour que cela soit réalisable, des aménagements spécifiques vont s'avérer nécessaires pour recevoir les services de l'État, travaux d'aménagement destinés à adapter ces locaux à l'arrivée d'une administration publique. Ces travaux vont faire l'objet de la convention-cadre du 7 juillet 1989<sup>39</sup>.

## 7 • D'une mise à disposition gratuite à la convention de crédit-bail immobilier

Finalement, après que plusieurs solutions aient été envisagées<sup>40</sup>, la solution de l'acquisition par voie de crédit-bail immobilier est retenue. La convention de mise à disposition gratuite a donc pris fin le 11 mai 1999, date à laquelle le ministère de l'Équipement a finalement racheté ces 13 étages de la paroi Sud et ce plot I des collines Sud par voie de crédit-bail immobilier<sup>41</sup>.

## 8 • Le Toit et la paroi Nord de la Grande Arche

L'État est propriétaire de ce Toit (cf. acte du 15 février 1988), le ministère de l'Équipement en est affectataire (cf. acte du 25 mars 1993). Il constitue un élément du domaine privé de l'État. Le ministère de l'Équipement devient d'ailleurs le 25 mars 1993 affectataire non seulement du Toit, mais aussi du plateau et des emmarchements de la Grande Arche.

À l'origine, l'État avait acquis le Toit pour le mettre à la disposition du Carrefour international de la communication. Lors de l'abandon du projet, l'État met le Toit à la disposition de la Fondation de l'Arche de la Fraternité, Fondation créée à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française.

La paroi Nord de la Grande Arche, propriété de nombreuses sociétés nationales et internationales, est régie par le syndicat de copropriété de la paroi Nord. Après avoir occupé quatre étages fin 1989, le ministère de l'Équipement n'y occupe plus en cette fin 2007 que le 5<sup>ème</sup> étage.

## IV • EN FORME DE CONCLUSION

Le nouveau quartier de la Défense a 50 ans. Il est devenu entre 1958 et 2008 l'un des plus grands pôles tertiaires de l'agglomération parisienne à proximité de grandes entreprises leaders de l'économie nationale et internationale.

La Grande Arche, troisième de la voie triomphale, après l'Arc du Carrousel et l'Arc de Triomphe, a largement contribué à donner vie à ce grand quartier d'affaires et à lui conférer le rôle de repère symbolique majeur de l'agglomération parisienne. Le nouveau ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, se retrouve tout naturellement l'héritier de ce patrimoine aux multiples aspects superposés. Héritier moral, s'entend. Et même si le ministère devait quitter un jour la Grande Arche. Surtout si ce départ correspondait à la fois aux nécessités plus fortes que jamais de regrouper les administrations aujourd'hui dispersées, et à celles de s'installer dans des bâtiments conformes aux exigences écologiques de notre temps... ★

## Quelques dates...

**Mars 1982.** Le chef de l'État évoque, dans le cadre de sa politique de grands travaux, l'opération Tête-Défense laquelle tient une place importante. Il décide la réalisation dans le quartier de la Défense de l'ensemble immobilier Tête-Défense.

**1983.** Concours d'architecture

**25 mai 1983.** M SPRECKELSEN est déclaré lauréat du concours TETE-DEFENSE.

**Avril 1983.** Mise au point technique et architecturale de l'esquisse retenue à l'issue du concours.

**Octobre 1983.** L'opération immobilière Tête-Défense est définitivement décidée, le chef de l'État ayant retenu le projet de l'architecte danois Johan Otto von Spreckelsen.

**Décembre 1983.** Un groupement de maîtres d'ouvrages (GMOTD), est constitué pour conduire l'ensemble des études pour la réalisation de l'opération Tête-Défense

d'achèvement.

<sup>36</sup> À cette époque, le projet des collines Sud est encore au stade de l'avant-projet sommaire.

<sup>37</sup> Cette convention prévoit, qu'en échange d'une mise à disposition gratuite des surfaces (ni loyer, ni indemnité d'occupation), l'État doit supporter toutes les charges fiscales et de fonctionnement, obligations, contraintes et servitudes incombant normalement à l'EPAD en sa qualité de propriétaire de la paroi Sud de la Grande Arche.

<sup>38</sup> Du fait du retournement de la conjoncture, l'EPAD en effet connaît une situation financière très préoccupante.

<sup>39</sup> Le ministère de l'Équipement a demandé à la SAEM Tête-Défense, l'exécution de prestations supplémentaires. (amélioration des installations électriques, adaptation du câblage téléphonique et des raccordements, adaptation du monte-courrier, cloisons transversales, extension des locaux d'archives) ont donc été modifiées.

<sup>40</sup> Pour l'EPAD trois solutions sont envisageables : soit le ministère de l'Équipement devient propriétaire de la totalité de la paroi Sud, et il rachète à l'EPAD les 13 étages de la Grande Arche, les locaux d'infrastructure et les bureaux des collines. Cela suppose des moyens budgétaires importants. Soit le ministère souscrit un crédit-bail par exemple sur 15 ans et dont le montant des remboursements annuels pourrait être proche d'un loyer. Soit il accepte de payer un loyer pour la totalité des locaux enfin propriété de l'EPAD.

<sup>41</sup> L'utilisation par l'État du financement par crédit-bail immobilier est, du fait des règles de finances publiques, exceptionnelle. Ce crédit-bail signé le 12 mai 1999 a pris effet le 12 mai 1999 et a pris fin le 11 mai 2007.

<sup>42</sup> Pendant la période ou une certaine incertitude a marqué la position du ministère de l'Équipement sur le transfert dans l'Arche, la SAEM et les investisseurs ont été amenés à prendre des décisions qui allaient dans le sens de la banalisation des bureaux. Aussi,

**Septembre 1984.** La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Société d'économie mixte nationale Tête-Défense (SAEM Tête-Défense), qui s'efforce de réunir l'ensemble des financements nécessaires à l'opération, assumant aussi les fonctions de promoteur-constructeur de l'opération. Au-delà de cette phase, elle se substitue au GMOTD et assume les fonctions de promoteur-constructeur de l'opération.

**Juillet 1985.** Début de la construction du Cube. Déclaration d'ouverture du chantier. Le maître de l'ouvrage est la SAEM Tête-Défense. Son architecte, maître d'œuvre de conception est M. Johan Otto von Spreckelsen. Le maître d'œuvre de réalisation est M. Paul Andreu.

**27 Novembre 1985.** Protocole d'accord entre l'Équipement et la SAEM Tête-Défense destiné à organiser leurs relations dans le cadre du transfert du ministère de l'Équipement sur le site de la Défense.

**Décembre 1985.** Le gouvernement envisage de transférer le ministère de l'Équipement, dont les services d'administration centrale sont encore implantés dans Paris, vers l'ensemble immobilier Tête-Défense.

**19 février 1986.** La SAEM Tête-Défense, maître d'ouvrage de la Grande Arche vend, en état de futur achèvement, 22 étages de la paroi Sud à diverses sociétés (SCI Les Hauts de la Grande Arche, UAP-Vie, GAN-Vie, Mutuelles du Mans, GMF-Vie et AGF-Vie).

**14 Mars 1986.** Protocole d'accord entre le ministère de l'Équipement et la SAEM Tête-Défense organisant les conditions de l'acquisition de locaux divers situés dans la colline Sud.

**16 avril 1986.** Abandon du projet d'installation du Carrefour International de la Communication. Modification de l'aspect des collines. Nécessité de trouver de nouveaux investisseurs.

**31 Juillet 1986.** Démission de l'architecte von Spreckelsen, à la surprise générale. Paul Andreu prend sa suite.

**13 Mars 1987.** Le ministère de l'Équipement fait part à la SAEM Tête-Défense de son intention de se rendre acquéreur de la totalité de la paroi Sud et de locaux en colline Sud.

**16 mars 1987.** Disparition de Von Spreckelsen. Paul Andreu est chargé d'achever son oeuvre.

**Juin 1987.** Par lettre commune, M. Juppé

et M. Méhaignerie respectivement ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, et des Finances chargé du Budget, et ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, demandent au président de l'établissement public d'aménagement de la Défense, l'EPAD, de se porter acquéreur auprès de la SAEM-Tête-Défense de 13 étages situés dans la paroi Sud de l'Arche de La Défense, et des locaux en infrastructure et en superstructure de la colline Sud, espaces destinés au ministère de l'Équipement.

**8 septembre 1987.** Permis de construire accordé pour les bâtiments des collines Sud.

**17 décembre 1987.** L'EPAD acquière de la SAEM treize étages dans la paroi Sud.

**Janvier 1989.** L'EPAD acquière de la SAEM le plot I des collines Sud.

**Début 1989.** Une convention est passée entre le ministère de l'Équipement et la SAEM Tête-Défense, relative aux prestations supplémentaires ou modificatives rendues nécessaires dans la paroi Sud de l'Arche du fait de l'arrivée du ministère de l'Équipement.<sup>42</sup>

**29 Mai 1989.** Le ministère de l'Équipement et du logement rachète à des investisseurs privés 22 étages de la Paroi Sud de la Grande Arche : (UAP-VIE, GAN-VIE, GMF-VIE, les Mutuelles du Mans - vie, SCI des hauts de la Grande Arche).

**Juillet 1989.** Le ministère prépare le Sommet des pays les plus industrialisés<sup>43</sup>. Inauguration de la Grande Arche le 14 juillet.

**Septembre - octobre 1989.** Emménagement d'une partie des services d'administration centrale du ministère dans la paroi Sud de l'Arche.

**7 novembre 1989.** Réception formelle de l'ouvrage avec une prise d'effet rétroactif au 4 juillet 1989.

**2 janvier 1990.** Le ministère de l'Équipement acquière les étages 23 et 24 de la Paroi Sud en échange de l'immeuble situé 2, rue Goethe à Paris 16ème, dont il est propriétaire.

**Fin janvier 1990.** Mise à disposition gratuite au profit du ministère de l'Équipement par l'EPAD, de 13 étages de la paroi Sud et du plot I des collines Sud.

**Mai 1990.** Les bâtiments d'acier et de granit noir, oeuvre de l'architecte Jean-Pierre BUFFI entourent en colline Sud et colline Nord la Grande Arche.

Emménagement des services sociaux du ministère dans le plot I des collines Sud de la Grande Arche.

**Octobre 1992.** Prise à bail de la tour Pascal B.

**1994.** L'EPAD, faisant face à de graves difficultés financières, veut revenir sur ses engagements de mai 1990 et propose au ministère de l'Équipement, soit de louer, soit d'acheter l'ensemble de ses surfaces. Mais cette proposition n'aboutit pas.

**Fin 1997.** Renégociation à la baisse, du loyer de la tour Pascal B

**12 mai 1999.** Le ministère de l'Équipement acquière, auprès de l'EPAD, par voie de crédit-bail immobilier, 13 étages de la paroi Sud et le plot I des collines Sud.

**12 mai 2007.** Le ministère de l'Équipement est propriétaire de l'ensemble de la paroi Sud et du plot I des collines Sud.

## Bibliographie express

**Tête Défense ; Paris La Défense.**

Dossier de presse: La Grande Arche; Le Toit; SEM Tête-Défense, fév. 1989, ill.

**La Grande Arche de La Défense.**

François Chaslin, Virginie Picon-Lefèvre, Paris, Electra Moniteur, édition bilingue, juill. 1989; 218p., ill.

**La Grande Arche.**

Évènement média - SEM Tête-Défense, Paris, L'évènement média 1989; 108p., ill.

**La Défense, histoire et histoires.**

Patrick Demeyer, Paris-La Défense, EPAD, 72 p., ill., sept. 1971

**La Grande Arche; Otto von Spreckelsen , Paul Andreu.**

Texte : Jean Pierre Courtiau, Coll. *Un lieu / un architecte*, Les Éditions du Demi-Cercle, Paris déc. 1994; 68p., ill.

**Le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer.** dans l'Arche de la Tête Défense, MELTM / DAFAG / Mission Tête Défense, dépliant 8p., s.d.

**Bienvenue... un cube ouvert, une fenêtre sur le monde.**

Catherine Niclausse, DAFAG/Ministère de l'Équipement - ASCEE, 64 p., ill.; 1997.